



**ATELIERS DE COORDINATION AU PROFIT
DES DIRECTEURS DE LABORATOIRE**

du 29 février au 18 mars

CENTRE - EST - OUEST

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique**

Direction générale de la recherche scientifique et
du développement technologique -DGRSDT

1

**LE LABORATOIRE DE
RECHERCHE ET SON MILIEU
INSTITUTIONNEL**

Par

Kamila AIT YAHIA

Aissa MEFEDJEKH

SOMMAIRE

1. Cadre organisationnel

2. Création et organisation

3. Le laboratoire et son environnement institutionnel

4. Financement

5. Evaluation



OBJECTIFS DE LA RENCONTRE



01 Présenter La stratégie de la recherche sectorielle



02 Eclairer sur les dispositions du nouveau décret du laboratoire de recherche



03 Le recueil des préoccupations et des propositions des directeurs de laboratoires.

1. Cadre organisationnel de la recherche

1. Organes d'orientation et de direction
2. Etablissements d'intermédiation
3. Entités d'exécution des activités de recherche
4. Etablissements de valorisation
5. Réseaux et services communs



ORGANE NATIONAL D'ORIENTATION ET DE DIRECTION : LA DGRSDT

5



Les comités sectoriels permanents (CSP)



Les commissions intersectoriels (CIS)



Le conseil national de la recherche scientifique et technique (CNRST)

01

Elaboration des arrêtés ministériels (création, nomination...).



02

Programmation des contenus des PNR et élaboration des plans stratégiques nationaux

03

Elaboration et signature des contrats de financement.



Rôle de la DGRSDT



04

Evaluation stratégique des activités de recherche

05

Versement des crédits.



06

Programmation et coordination



Les établissements d'intermédiation : les agences thématiques



01

– Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Santé (**ATRSS; 74 Laboratoires**)



02

- Agence Thématique de Recherche en Sciences de la Nature et de la Vie (**ATRSNV; 106 Laboratoires**)



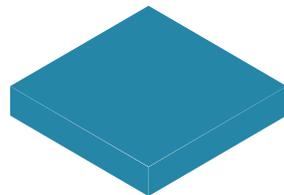
03

– Agence Thématique de Recherche en Biotechnologie et Sciences Agroalimentaires (**ATRBSA; 82 Laboratoires**);



04

– Agence thématique de Recherche en Sciences et Technologie (**ATRST; 652 Laboratoires**);



05

– Agence thématique de Recherche en Sciences sociales et humaines (**ATRSHS; 558 Laboratoires**).

01 Etude des propositions de création des laboratoires



02 Etude et Suivi des projets de recherche.

03 Evaluation des bilans scientifiques.



04 Etude des budgets demandés et l'approbation par le CS

05 Etude du Renouvellement de la composante humaine .



06 Appel d'offres des projets de recherche sectoriels et intersectoriels

Rôle des agences thématiques



Les établissements et structures d'exécution des activités de RS & DT



Autres services d'appui à la recherche

01

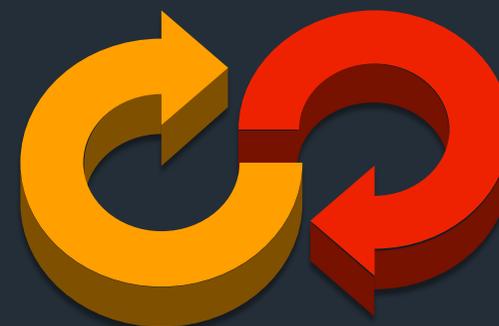
Etablissements de valorisation,
d'innovation et de transfert
technologique



apportent aux entreprises
l'expertise nécessaire
assurent le transfert de
technologie

02

Réseaux et services
communs de
recherche



Ils permettent de :

- fédérer les compétences;
- mutualiser les moyens;
- favoriser le travail collectif pour projets de recherche d'intérêt commun.

2. CRÉATION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE

Le laboratoire de recherche contribue à la mise en œuvre des activités de recherche scientifique et de développement technologique inscrites dans le **projet de développement de l'établissement de rattachement**



Objectif 1

Nouvelles connaissances scientifiques et technologiques



Objectif 2

Recherche et formation



Objectif 3

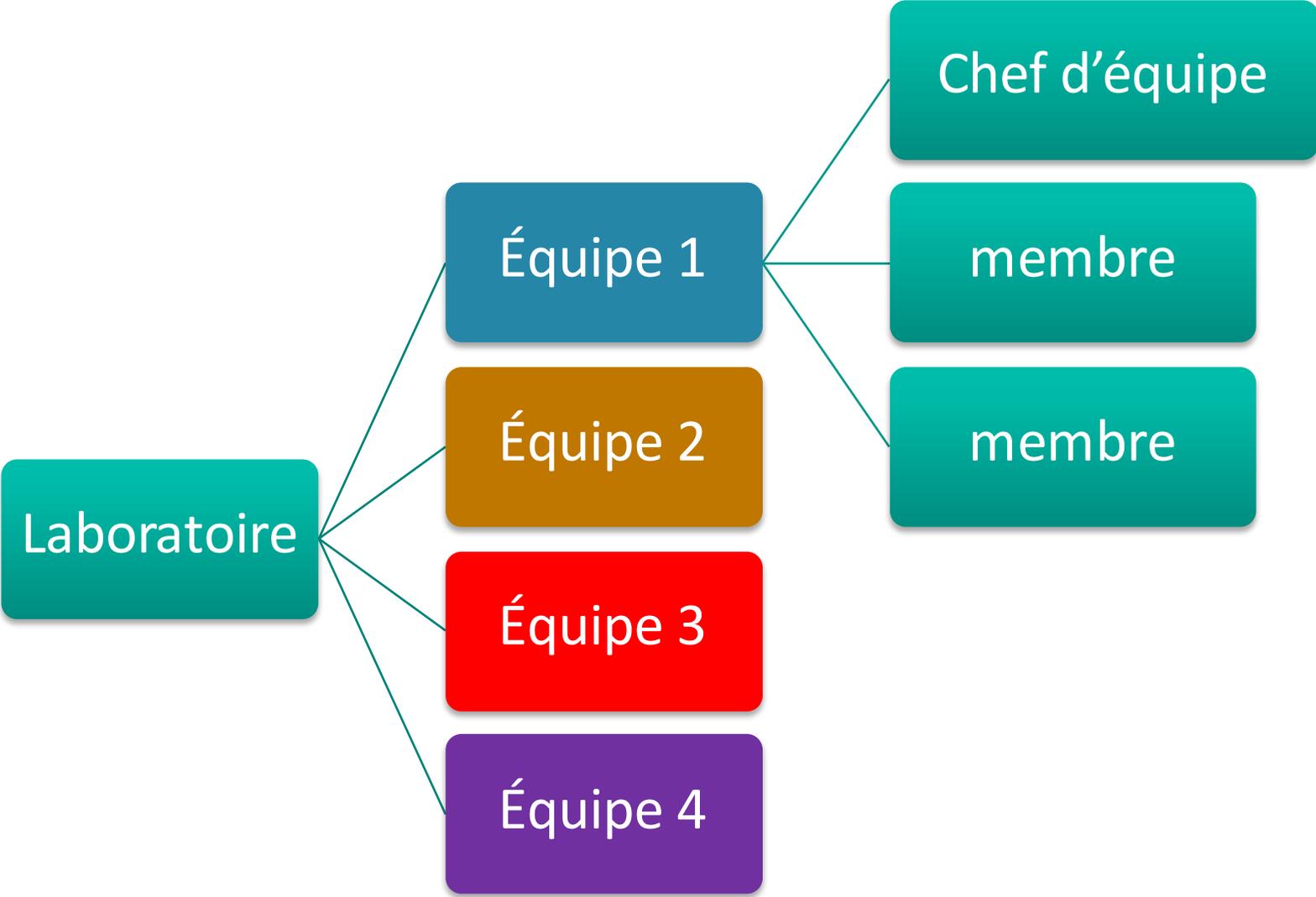
Réaliser des études et des travaux de recherche et diffuser les résultats



Objectif 4

Répondre à des besoins socio-économiques

Composante humaine (conditions minimums)



QUI PEUT INTÉGRER LE LABORATOIRE DE RECHERCHE PROPRE



01

Le doctorant ayant soutenu sa thèse et ce, en qualité de chercheur à temps partiel



02

Les enseignants retraités peuvent continuer à exercer mais seulement en tant que membre



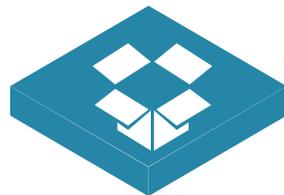
03

Les chercheurs permanents peuvent être membre à temps partiel



04

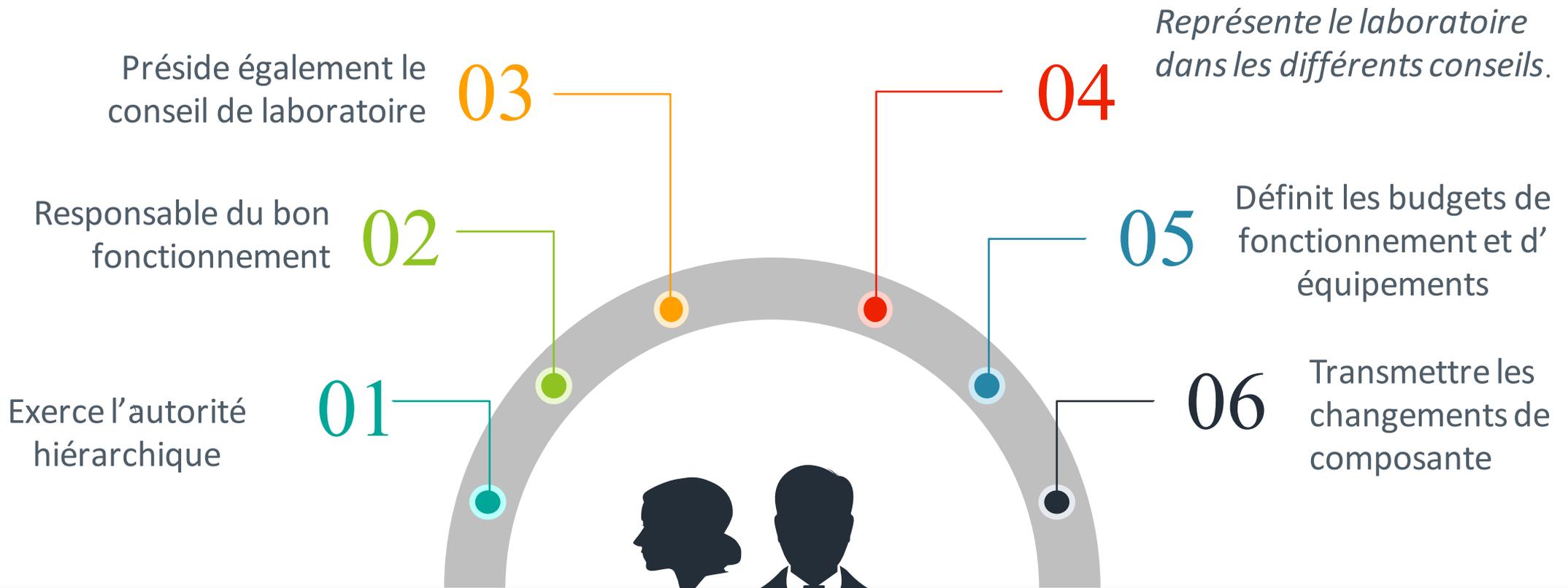
Les personnes provenant d'autres secteurs d'activités



05

Les chercheurs algériens exerçant à l'étranger

Rôle du directeur de laboratoire



MISSIONS DU CONSEIL DE LABORATOIRE



COMPOSITION DU CONSEIL DE LABORATOIRE



Le directeur du laboratoire



Le directeur de thèse
MEMBRE au laboratoire

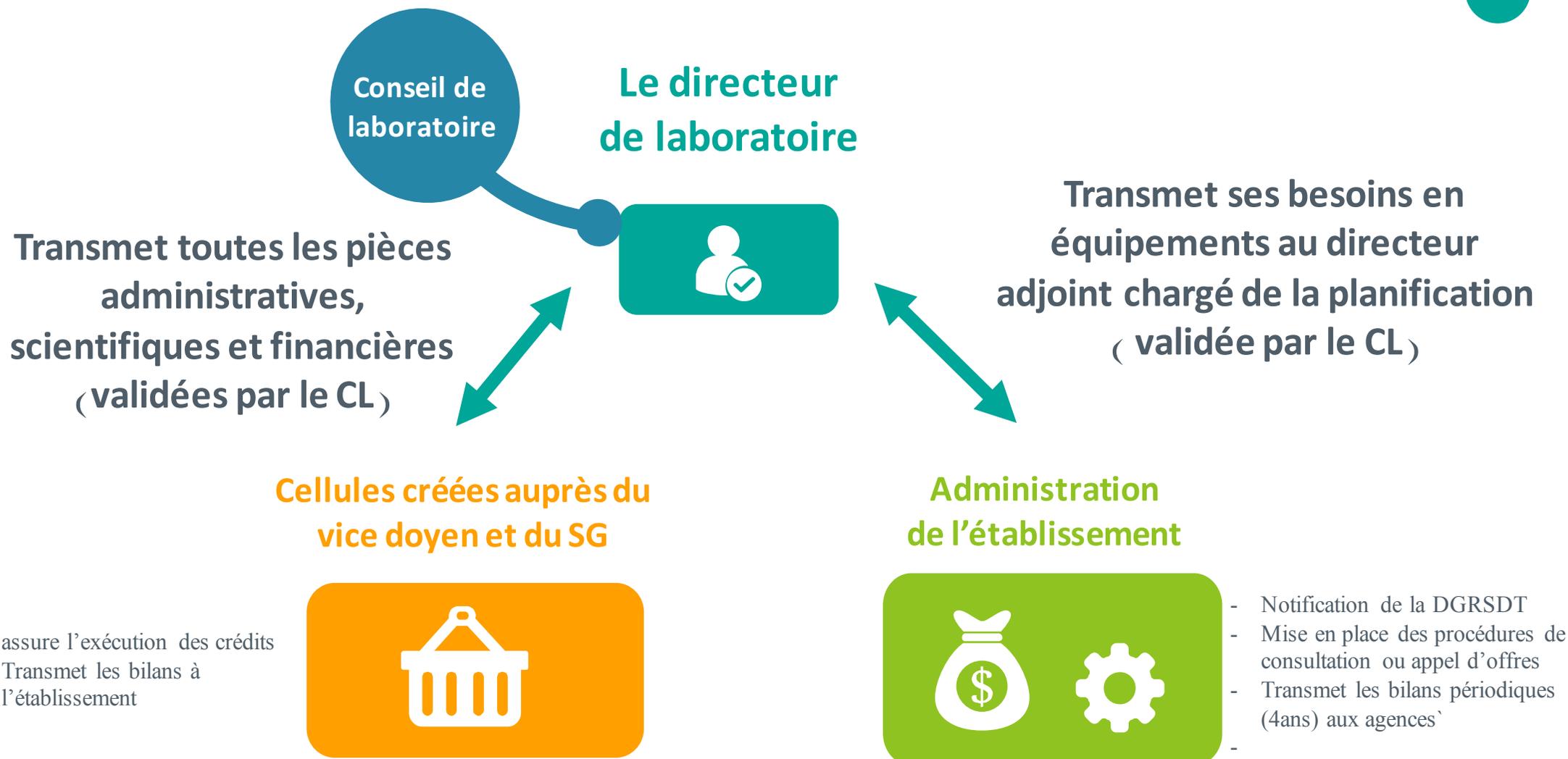


Les chefs de d'équipes

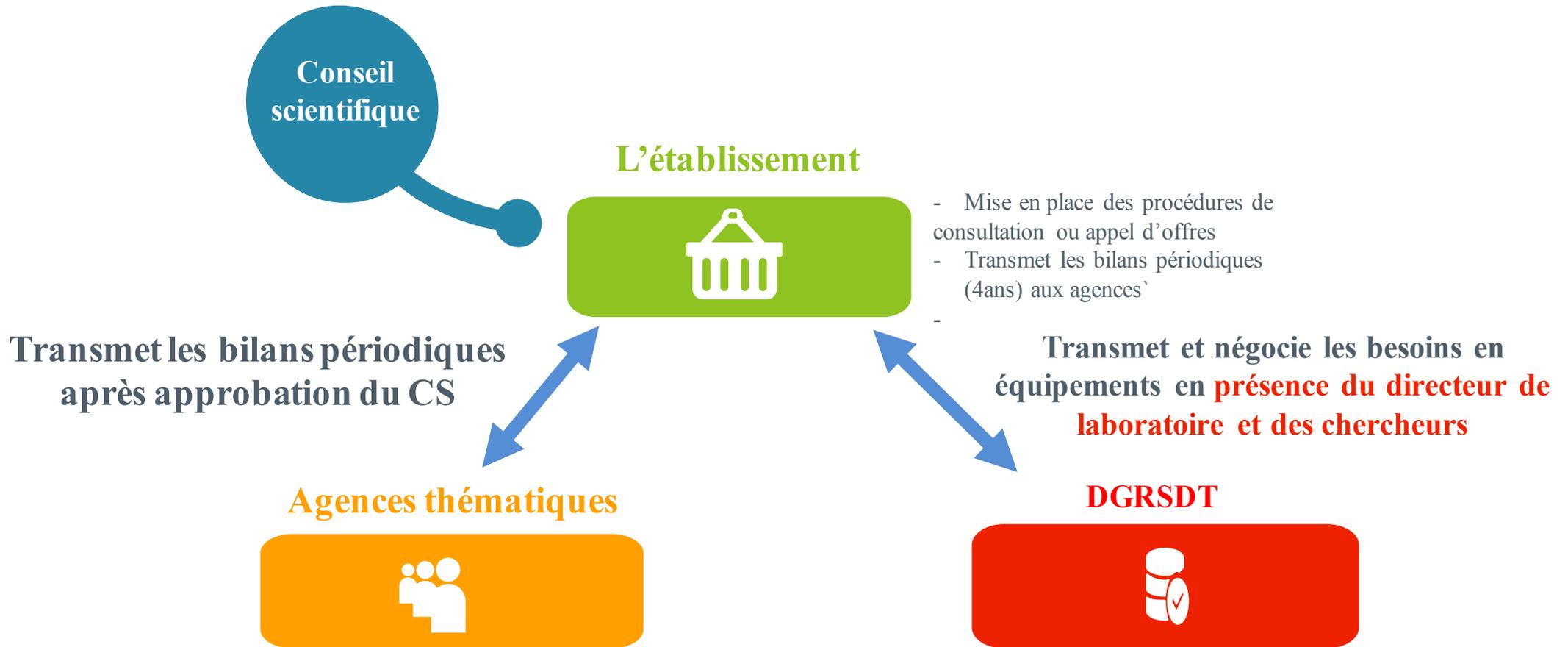


*Les chefs de projets de
recherche toutes catégories
confondues*

LA RELATION DU LABORATOIRE AVEC SON ENVT



LA RELATION DU LABORATOIRE AVEC SON ENVIRONNEMENT



LES MODALITES DE FINANCEMENT

Cas 1

Nouvelle création

contributions du FNR : budget d'équipement



Budget de fonctionnement

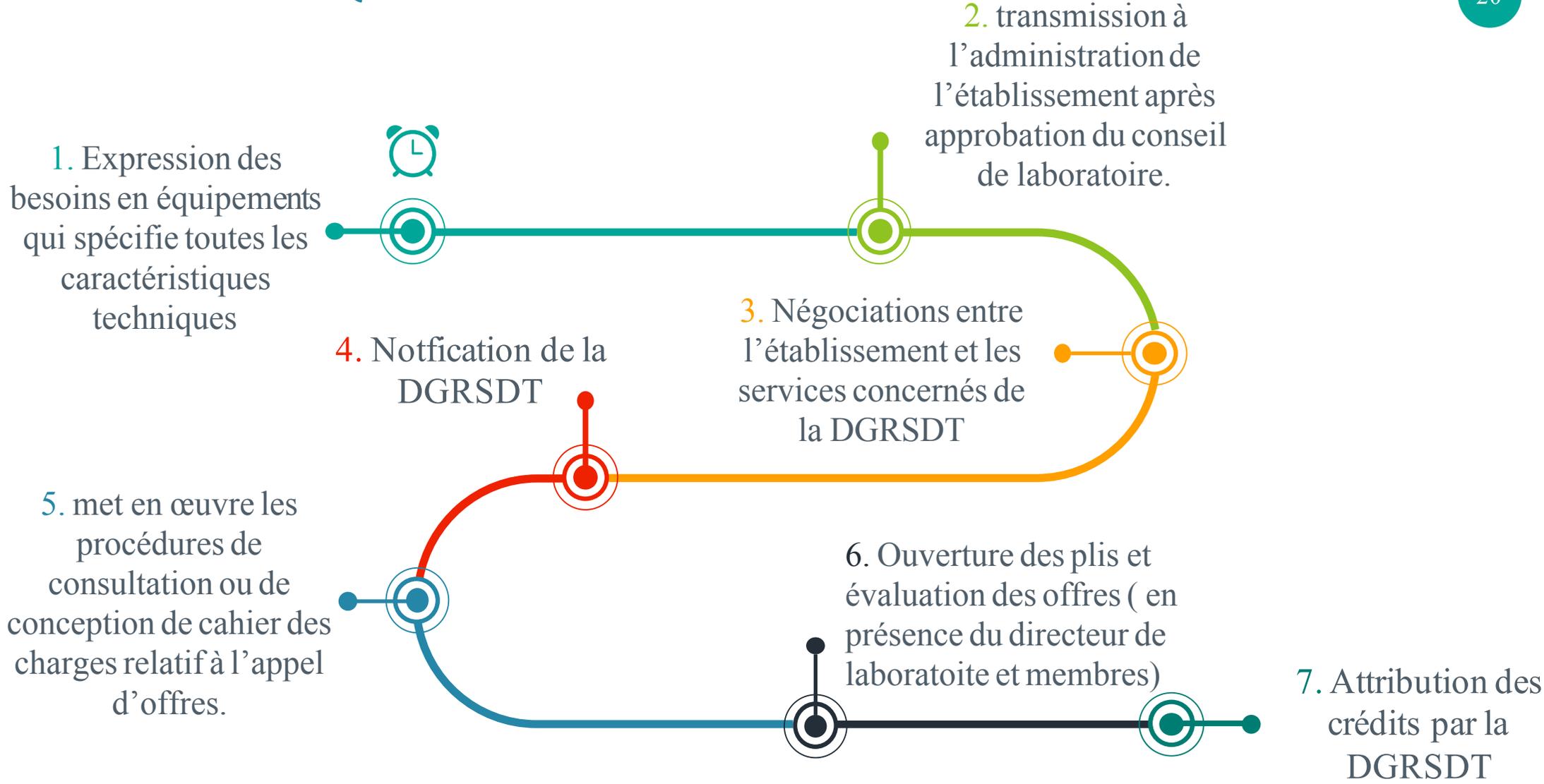
Cas 2

Autres laboratoires

Financement par objectifs



LE BUDGET D'ÉQUIPEMENT



4. LES SOURCES DE FINANCEMENT



Des contributions du FNR à travers la DGRSDT



Des crédits de fonctionnement délégués par le responsable de l'établissement



Des activités de prestation de services et des contrats



Des recettes provenant des brevets et des publications



Des contributions d'organismes nationaux et/ou internationaux



Des dons et legs.

LA NOMENCLATURE DES DÉPENSES

Les rubriques de la nomenclature des dépenses du FNR expriment toutes les activités de recherche pouvant être financées par le FNR.

Certaines rubriques ne peuvent être consacrées à couvrir les frais du projet de recherche ou de la formation doctorale.

		Budget Demande (D.A)
1- Remboursement de frais :		
1-1	- Frais de mission et de déplacement en Algérie lié aux activités de développement de la recherche ;	
1-2	- Frais de mission et de déplacement à l'Etranger lié aux activités de développement de la recherche ;	
1-3	- Rencontres scientifiques liées au développement de la recherche (Frais d'organisation, frais d'hébergement et de restauration et frais de transport) ;	
1-4	- Honoraires des enquêteurs ;	
1-5	- Honoraires des guides ;	
1-6	- Honoraires des experts et consultants ;	
1-7	- Frais d'études, de travaux et de prestations réalisés pour le compte de l'entité de recherche ;	
1-8	- Frais d'inscription et de participation aux colloques et séminaires scientifiques en Algérie et à l'étranger ;	
1-9	- Frais de déplacement et de prise en charge des doctorants en Algérie.	
Sous Total		
2- Fournitures :		
2-1	- Produits chimiques ;	
2-2	- Produits consommables (y compris consommable informatique) ;	
2-3	- Composants électroniques, mécaniques et audiovisuels ;	
2-4	- Papeterie et fournitures de bureau ;	
2-5	- Périodiques ;	
2-6	- Documentation et Ouvrages de recherche ;	
2-7	- Fournitures des besoins de laboratoires (animaux, plantes, etc...);	
2-8	- Matériels, instruments et petit outillages scientifiques ;	
2-9	- Approvisionnement de bouteille à gaz spécifique au laboratoire ;	

3- Charges annexes :	
3-1	- Impression et édition des documents scientifiques et techniques ;
3-2	- Frais de PTT (fax, Internet, messagerie express, frais d'installation de réseau téléphonique,) et affranchissement postal ;
3-3	- Autres frais (Impôt et taxes, droits de douane, frais financiers, frais de transit et frais d'assurances) ;
3-4	- Frais de transport d'équipements ;
3-5	- Banque de données (acquisition et abonnement) ;
3-6	- Frais de traduction des documents scientifiques ;
3-7	- Frais de publicité et publications ;
3-8	- Conception, réalisation et maintenance de site web.
Sous Total	
4- Parc automobile :	
4-1	- Location de véhicules et engins pour les travaux de recherche à réaliser sur terrain.
Sous Total	
5- Frais de valorisation et de développement technologique:	
5-1	- Frais d'accompagnement des porteurs de projets de recherche en Algérie ;
5-2	- Frais de propriété intellectuelle servis au profit des institutions homologuées en Algérie et à l'étranger :
5-2-1	·Recherche d'antériorité ;
5-2-2	·Demande de dépôt de brevet, de marque et de modèle ;
5-2-3	·Dépôt de logiciel ;
5-2-4	·Protection des obtentions végétales, animales et autres ;
5-2-5	·Frais des mandataires ;
5-2-6	·Protection des Brevets et Logiciels déposés (en Algérie et à l'étranger).

5-3	- Frais de conception et de définition du projet à mettre en valeur ;	
5-4	- Frais d'évaluation et de faisabilité du projet valorisable, (Maturation du projet = Plan d'affaire) ;	
5-5	- Frais d'expérimentation et de développement des produits à mettre en valeur ;	
5-6	- Frais d'incubation ;	
5-7	- Frais de service à l'innovation ;	
5-8	- Frais de conception et de réalisation de prototypes, maquettes, présérie, installations pilotes et démonstrations.	
Sous Total		
6- Rétribution des activités des chercheurs :		
6-1	- Rétribution des activités de recherche des chercheurs mobilisés dans le cadre des programmes nationaux de recherche ;	
6-2	- Sécurité sociale :	
6-2-1	· Régime général ;	
6-2-2	· Assurance chômage ;	
6-2-3	· Retraite anticipée.	
Sous Total		
7- Etudes, réalisation et équipement des entités de recherche :		
7-1	- Etude et suivi ;	
7-2	- Réalisation des entités de recherche ;	
7-3	- Equipement des entités de recherche (équipements scientifiques, mobilier de laboratoire et de bureau, reprographie et audiovisuels) ;	
7-4	- Aménagement et entretien, réhabilitation des locaux des entités de recherche, acquisition et installation des équipements de climatisation et de chauffage ;	
7-5	- Acquisition d'équipement informatique, accessoires et logiciels ;	

7-6	- Renouvellement des équipements scientifiques et informatiques ;	
7-7	- Maintenance des équipements scientifiques, informatiques et matériels de reprographie.	
Sous Total		
TOTAL		

5. EVALUATION



Le Conseil de laboratoire évalue bilans d'activités de recherche périodiques (semestriels/annuels)

Evaluation tous les 4 ans par les différents conseils scientifiques

Evaluation tous les 4 ans par le CS de l'agence thématique concernée

Résultats

DISSOLUTION



Obtention d'une
évaluation
insuffisante



Non-
transmission
des bilans



Non-
conformité
administrative

MERCI DE RÉPONDRE À NOTRE QUESTIONNAIRE



MERCI A TOUS



